cmicval

EXTRAIT DU REGISTRE DES [

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023 Publié le

DU BUREAU SYNDICHL 10: 033-253306617-20231128-2023_10_BS-DE

Séance du 28 novembre 2023 à 14 heures SMICVAL du LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 14 heures, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement du Smicval (Saint Denis de Pile - 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation: 21/11/2023

Quorum:

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	Р	Monsieur Philippe BLAIN	
Monsieur Michel VACHER	Р	Madame Laurence PEROU	Р
Monsieur Alain RENARD	Р	Monsieur Xavier HALLAIRE	EΧ
Madame Gabi HÖPER	Р	Monsieur Alain VALLADE	EΧ
Madame Chantal GANTCH	Р		
Monsieur Jean-Philippe LE GAL	Р		
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	Р		
Monsieur David RESENDE	εx		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	εx		
Monsieur Antoine GARANTO	Р		
Monsieur Louis CAVALEIRO	Р		

P = Présentiel Ex = Excusé V = Visioconférence

Secrétaire de séance: Monsieur Michel VACHER

Sur les 15 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du Bureau Syndical en date du 28 novembre 2023, 10 d'entre eux étaient présents.



Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

DECISION DU BUREAU SYNDICAL N°2023

ID: 033-253306617-20231128-2023_10_BS-DE

Objet: Autorisation de signature d'un marché public de fourniture d'une offre globale et intégrée de services de télécommunication

Rapporteur: Sylvain GUINAUDIE

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette décision 10 membres du Bureau Syndical étaient présents (sur 15 en exercice).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Apple d'Offres réunie le 09 octobre 2023.

Considérant que le présent appel d'offre a pour objet le renouvellement, via éditions de bons de commande, des abonnements et services liés à la téléphonie mobile et aux accès à internet déployés sur l'ensemble des sites du SMICVAL et arrivant à échéance le 1 décembre 2023.

Considérant que la consultation a été faite dans le cadre d'un accord à bon de commande d'un montant de 700 000 € HT pour une durée de 4 ans.

Considérant que la consultation a été scindée en 02 lots :

- La fourniture d'accès internet pour l'ensemble des sites
- La fourniture des abonnements et services de téléphonie mobile

Considérant qu'à l'issu de la consultation 04 offres ont été déposées.

Considérant que la commission d'appel d'offre, qui s'est tenue le 09 octobre 2023, après analyse des offres, a décidé d'attribuer lots :

Pour le Lot 1 : A l'entreprise Orange qui a présenté un dossier estimatif globale de 167 904 € HT pour la durée du marché

Pour le Lot 2 : A l'entreprise Orange qui a présenté un dossier estimatif globale de 213 430 € HT pour la durée du marché

Il est proposé aux Membres du Bureau Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité des Membres présents (10 membres présents sur 15 membres en exercice), décide :

<u>Article 1</u>:

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché dans les conditions énumérées cidessus.

Article 2:

Le Président et le Directeur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 28 novembre 2023

Le Président, Sylvain GUINAUDIE



Publié le : 04.12.2023

Le Secrétaire de séance, Michel VACHER

